AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1609
FR0013227113-FS0789

19 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOITEC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 septembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société SOITEC et détenir, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 537 049 actions SOITEC représentant autant de droits de vote, soit 7,09% du capital et 5,54% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	2 526 963	7,06	2 526 963	5,52
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	9 750	0,02	9 750	0,02
Goldman Sachs Bank Europe	226	ns	226	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	110	ns	110	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**2 537 049**	**7,09**	**2 537 049**	**5,54**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOITEC hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 1 267 616 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions SOITEC et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions, et (ii) 60 000 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix compris entre 80,00€ et 95,00€.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, (i) 200 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 120 €, et (ii) 585 353 actions SOITEC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 29 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 11 mars 2026 et le 13 août 2035.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 772 015 actions représentant 45 786 309 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.